

rayonnement

Financement





Utaliate



Maya Atig Directrice générale de la FBF

Nicolas Namias Président de la FBF Au cœur du financement de l'économie, les banques sont utiles car elles répondent aux besoins de leurs clients au quotidien et les accompagnent à la fois dans les moments de crise et dans la conduite de leurs transitions.

Utilité

Si les banques sont reconnues par les Français pour leur rôle stratégique dans l'économie, cela s'explique sans doute par la triple utilité qu'elles apportent à leurs clients, particuliers, professionnels et entreprises. D'abord, en assurant leur mission première de financement et en proposant des solutions adaptées aux besoins de chacun d'entre eux. Ensuite, en les protégeant dans les moments de tension ou de crise, comme au cours de ces derniers mois de forte remontée des taux d'intérêt, où le modèle de prêt à taux fixe a permis de préserver le pouvoir d'achat. Enfin, en proposant un accompagnement à la mesure des grands enjeux de transition de notre temps, que ce soit en matière sociétale, technologique ou environnementale. Les banques sont particulièrement actives sur ces sujets comme en témoignent le triplement des encours de crédits verts et durables en deux ans ou la mise en place d'offres destinées à amplifier les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique décidés par les pouvoirs publics.

Proximité

Autre grande caractéristique de notre modèle, la proximité. Une agence bancaire sur trois en Europe est située en France, preuve de notre capacité à accompagner les clients en proximité, au plus près de leurs besoins, tout en continuant d'innover dans les canaux à distance, pour satisfaire leur double besoin d'humain et de digital.

Plus largement, la proximité consiste à apporter des solutions qui sont à la fois financièrement pertinentes et socialement bénéfiques. C'est ce que nous faisons avec les initiatives d'éducation financière et budgétaire ou les offres bancaires pour les publics les plus fragiles. À travers des partenariats associatifs, nous contribuons à une meilleure insertion bancaire des publics éloignés de l'emploi.

Garantir la proximité dans la durée passe enfin par une solide politique de formation des 350 000 collaborateurs de la profession. Ces formations préparent aux nouveaux métiers et permettent de s'adapter à un environnement en constante évolution, pour continuer à remplir efficacement notre mission de conseil.

Solidité

Les banques françaises ont une nouvelle fois montré leur solidité financière en 2023 lors des turbulences liées aux faillites de trois banques régionales américaines et au sauvetage de Crédit Suisse. Les ratios de fonds propres et de liquidité sont les témoins les plus manifestes de cette solidité qui repose aussi sur des investissements soutenus des banques. Ces derniers garantissent un très haut niveau de sécurité, condition essentielle de la confiance de nos clients.

Il est donc important que les banques puissent poursuivre ces nécessaires investissements technologiques, tout en garantissant la protection des fonds et des données. À cet égard, l'agenda réglementaire de l'année requiert toute notre attention pour qu'elles conservent leur capacité à innover et à financer efficacement l'économie. Parmi les sujets d'attention figurent la transposition de l'accord de Bâle dans l'UE, la réforme sur la résolution bancaire et la garantie des dépôts, ainsi que les propositions européennes en cours de discussion sur l'ouverture des données, la stratégie d'investissement de détail ou le projet d'euro numérique de la BCE. Ces enjeux sont d'autant plus importants qu'ils seront abordés au cours d'une année 2024 marquée par le renouvellement des institutions européennes.

Forte d'un modèle reposant sur l'utilité, la proximité et la solidité, la profession bancaire est ainsi déterminée à continuer à mériter toute la confiance des Français en poursuivant sa mobilisation au service du financement de l'économie et de tous ses acteurs.

+ de 99 %

des Français ont un compte bancaire contre 95% en zone euro

Cour des comptes,2021

+10,3%

de paiements CB sans contact dans les points de vente physiques

94%

des Français utilisent le site ou l'application de leur banque

Enquête IFOP FBF, février 2024



89%

des Français ont une bonne image de leur banque

nquête IFOP FBF, février 202



1 agence sur 3

en zone euro se trouve en France

BCE/Eurostat, 2022

73 000

points de distribution d'espèces

Banque de France, en France métropolitaine, décembre 2022 5

banques françaises parmi les 10 plus grandes de la zone euro S&P Global, 2023





48 900

recrutements en 2022

Périmètre FBF

349100

salariés soit 20% du secteur de la Zone euro

Périmètre FBF-2022



326

ACPR, janvier 2024

4

banques françaises dans le top 15 mondial des émissions obligataires vertes et durables

Bloomberg, 2022



2,2%

c'est la contribution des banques à la valeur ajoutée totale en France

Insee 2022, Calculs FBF

3 081

Mds€ de crédits à l'économie

décembre 2023

plus de

50 Mds€

d'encours pour les énergies renouvelables

FBF, 2022

216 Mds€

d'encours de prêts immobiliers

Banque de France, décembre 2023

de crédits verts ou durables

FBF, 2022



1350 Mds€

de crédits aux entreprises

Banque de France, décembre 2023

JANVIER

5 janvier

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur les paiements instantanés en euros.

25 janvier

Prolongation en 2023 de l'accord de place sur les restructurations de Prêts garantis par l'État (PGE).

26 janvier

Un arrêté instaure au 1^{er} février le calcul mensuel du taux d'usure.

FÉVRIER

1er février

Entrée en vigueur du remboursement automatique des frais d'incident en cas de rejet de prélèvement en doublon.

6 février

Étude FBF-IFOP « Les Français, leur banque, leurs attentes ».

14 février

35^{ème} édition de l'Observatoire des crédits aux ménages.

14 février

Étude du FORIF sur l'inclusion bancaire des associations du culte musulman.

MARS

9 mars

La loi « DADDUE » transpose 6 directives en droit français et met en œuvre 6 règlements européens.

20 mars

8ème édition de « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe » et résultats de l'étude FBF-Harris Interactive sur l'éducation financière des enfants.

27 mars

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur la TVA à l'ère du numérique.

31 mars

Accord de branche AFB sur la revalorisation des salaires minima.

AVRIL

20 avril

Campagne nationale FBF contre la fraude aux données bancaires.

20 avril

Étude FBF-IFOP sur la sécurisation des données bancaires.

28 avril

Mémo FBF « Fragilité financière : la banque, acteur d'inclusion ».

MAI

16 mai

Recommandations de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) sur les modalités de remboursement des opérations de paiement frauduleuses.

JUIN

1^{er} juin

Réponse de la FBF sur le projet de cadre mondial de gestion et de publication des risques, dépendances et impacts liés à la nature.

5 juin

Communiqué conjoint de la Place financière de Paris sur la « Retail Investment Strategy » de la Commission européenne.

20 juin

Exercice de crise cyber de la Place financière de Paris.

JUILLET

7 juillet

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur les normes européennes de reporting durable (ESRS).

11 juillet

Rapport de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP): baisse de la fraude aux moyens de paiements.

11 juillet

L'emploi dans la banque : près de 50 000 recrutements en 2022.

24 iuillet

Rapport Banque de France sur l'accès du public aux espèces.

AOÛT

28 août

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur la « Retail Investment Strategy ».

30 août

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur la réforme du cadre pour la gestion des crises et l'assurance des dépôts (CMDI).

SEPTEMBRE

1er septembre

Nicolas Namias succède à Philippe Brassac à la présidence de la FBF.

8 septembre

Réponse de la FBF à la Commission européenne sur l'euro numérique.

12 septembre

Le Comité FBF Occitanie lance une campagne pour attirer dans les métiers bancaires : « je suis banquier/je suis banquière, rejoignez-nous ».

22 septembre

Réponse de la FBF à la consultation du Financial Stability Board (FSB) sur l'impact des réformes réglementaires sur la titrisation.

26 septembre

Étude FBF / ASF / IFOP sur le financement des travaux de rénovation énergétique.

OCTOBRE

1er octobre

Le plafond du Livret d'épargne populaire (LEP) est rehaussé de 7700 € à 10 000 €.

1er octobre

La FBF participe au Mois européen de la cybersécurité et relance sa campagne sur la prévention de la fraude.

2 octobre

Étude FBF-Harris Interactive sur les Français et la cybersécurité.

4 octobre

Rapport de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE) sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie et publication d'une fiche pédagogique.

11 octobre

Réponse de la FBF à la consultation de l'EBA sur l'exercice d'analyse du risque climatique (*Fit-for-55*).

12 octobre

Rapport 2023 de l'Observatoire des tarifs bancaires (OTB): modération des tarifs bancaires et forte baisse des tarifs de l'Offre client fragile (OCF).

23 octobre

La loi relative à l'industrie verte crée un Plan d'épargne avenir climat (PEAC).

26 octobre

Réponses de la FBF aux propositions de la Commission européenne sur les services de paiement (DSP3).

30 octobre

La nouvelle directive sur le crédit à la consommation est publiée au JO-UE.

NOVEMBRE

8 novembre

Événement FBF/AFB/each One/ Apels sur l'insertion dans la banque des publics éloignés de l'emploi.

29 novembre

Communication FBF sur le financement de la transition écologique par les banques françaises.

30 novembre au 12 décembre

La FBF participe à la COP28 à Dubaï.

30 novembre

Matinée d'échange CRÉSUS/FBF sur l'éducation financière.

DÉCEMBRE

6 décembre

Publication de l'ordonnance transposant en droit français la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

8 décembre

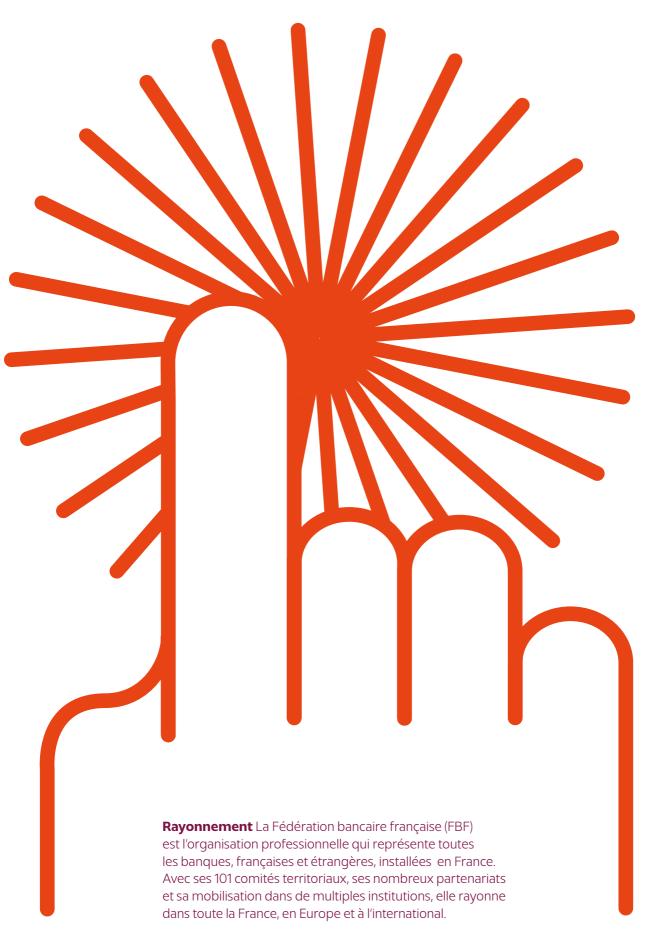
Le Comité national des moyens de paiement salue l'engagement des acteurs français pour le renforcement du marché européen des paiements.

18 décembre

Le HCSF ajuste sa décision sur l'octroi de crédits immobiliers.

22 décembre

Publication du Data Act au JO-UE.



La Fédération Bancaire Française



326 entreprises bancaires membres

La Fédération bancaire française a pour mission de promouvoir l'activité bancaire et financière en France, en Europe et à l'international. Elle définit les positions et propositions de la profession vis-à-vis des pouvoirs publics et des autorités du domaine économique et financier. Elle regroupe **326 entreprises bancaires dont 116 banques étrangères** ⁽¹⁾. Quels que soient leur taille et leur statut juridique, les établissements de crédit agréés comme banque et les succursales d'établissements de crédit de l'Espace économique européen adhèrent de plein droit, s'ils le souhaitent, à la FBF qui représente alors leur organisme professionnel. Adhèrent aussi de plein droit les organes centraux des groupes de banques coopératives ou mutualistes et l'AFB ⁽²⁾.

Une centaine de collaborateurs

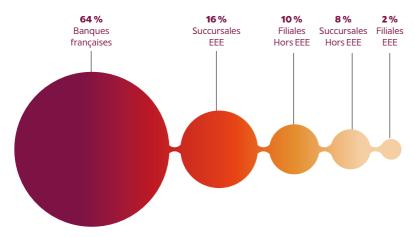
135 collaborateurs permanents travaillent à la FBF et l'AFB (3) en lien avec plus de 400 banquiers réunis au sein des commissions et comités. Ces instances se tiennent régulièrement pour élaborer des positions et engager des actions. Les décisions s'appuient sur les travaux préparatoires des experts de la FBF, des comités techniques ou des 80 groupes de travail ad hoc. Les échanges avec les adhérents sont ainsi au coeur du travail de la Fédération.

Un rayonnement en France et à l'international

Implantée à Paris, la FBF dispose également d'un bureau à Bruxelles. Elle est membre de la Fédération bancaire européenne (FBE) et représente la profession bancaire dans de nombreuses organisations nationales, européennes et internationales, notamment à l'IIF et à l'IBFed (voir page 13). La FBF est aussi présente sur tout le territoire à travers un réseau de 101 comités régionaux et départementaux. Ce réseau mobilise plus de 1500 banquiers qui dialoguent régulièrement avec les représentants locaux des entreprises et des pouvoirs publics, et relaient les positions de la profession.

(1) Au 1er janvier 2024.

(2) L'Association française des banques (AFB) siège au Comité exécutif de la FBF. Elle est l'organisme professionnel des banques commerciales dans le domaine social (convention collective de la banque). (3) Dont 36 collaborateurs à la Médiation auprès de la FBF.



326 entreprises bancaires membres de la FBF

Comité exécutif



Nicolas Namias Président de la FBF Président du directoire du Groupe BPCE



Slawomir Krupa Vice-président de la FBF Directeur général de la Société Générale



Nicolas Théry Trésorier de la FBF Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel



Jean-Laurent Bonnafé Administrateur directeur général de BNP Paribas



Philippe Brassac Directeur général de Crédit Agricole S.A.



Stéphane Dedeyan Vice-président de l'AFB Président du directoire de La Banque Postale



Maya AtigDirectrice générale de la FBF

Eric VoulleminotConseiller pour la sécurité

Comité de direction générale



Etienne Barel
Directeur général délégué
Banque d'investissement
et de marchés
Finance durable
Fiscalité
Relations institutionnelles
Europe et international
Supervision bancaire
et comptable



Solenne Lepage*
Directrice générale adjointe
Banque de détail
et banque à distance
Juridique et conformité
Numérique,
paiements et résilience
opérationnelle



Ermelina Debacq Directrice générale adjointe Communication Relations institutionnelles France Secrétariat général



André-Guy Turoche *Directeur des affaires sociales*Relations sociales
Observatoire et études

Commissions et comités

Commission de prospective

Commission Banque de détail et banque à distance Commission Banque d'investissement et de marchés

Commission Climat et biodiversité Commission Contrôle et prudentiel

Les Commissions sont présidées par un membre du Comité exécutif.

Comité comptable
Comité de conformité et conduite
Comité fiscal
Comité juridique
Comité d'orientation des moyens de paiement
Comité risques majeurs et sécurité

Sherpas

Les sherpas, en amont du Comité exécutif, alimentent la réflexion, instruisent les sujets et propositions, avec le Comité de direction générale FBF.

*Solenne Lepage, jusqu'au 12 janvier 2024

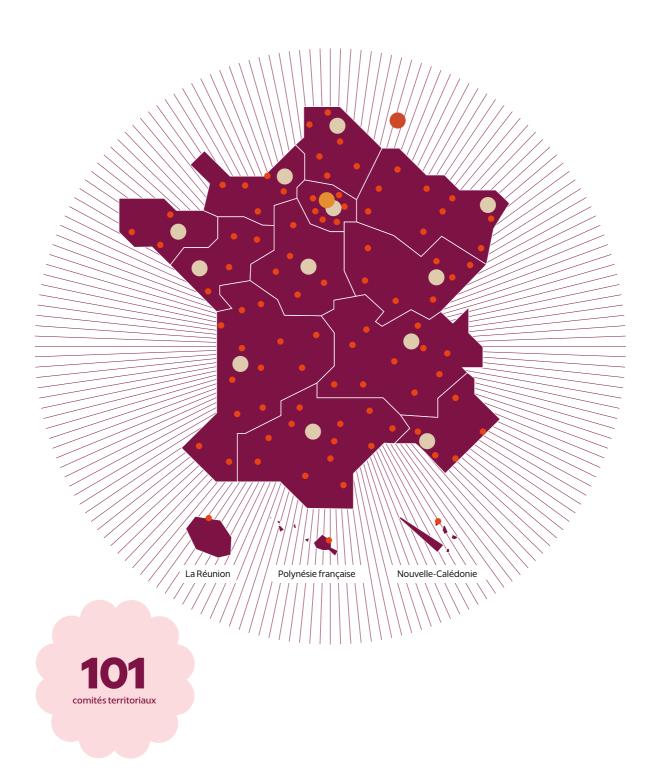
Présence de la FBF

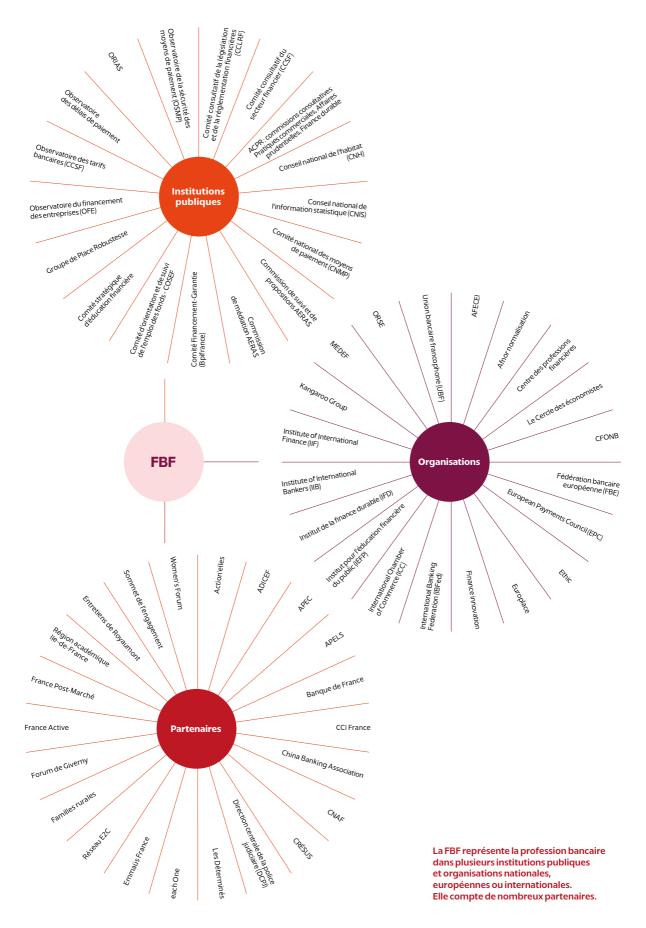






89 comités des banques départementaux ou locaux

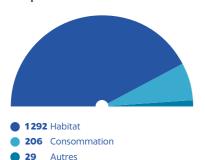




Financement Dans un cadre d'inflation et de resserrement des politiques monétaires, les banques françaises poursuivent leur activité prioritaire de financement de l'économie. Résolument engagées dans la lutte contre le changement climatique, elles financent massivement la transition écologique.

Engagées pour le financement de l'économie

1527 Mds€ d'encours de crédits aux particuliers en France



(Source : Banque de France, décembre 2023)

43,4%

des ménages détiennent au moins un crédit en 2022 : ce taux, le plus bas depuis plus de 30 ans, reflète l'impact de la situation économique sur les ménages.

(Source: OCM, février 2023)

Des crédits aux ménages supérieurs à la zone euro

Le modèle français de prêt à taux fixe, protecteur dans la durée pour le budget des ménages, permet aux clients des banques françaises de bénéficier de conditions de crédit plus avantageuses. La remontée des taux de crédit n'a donc pas d'impact pour les crédits en cours. En 2023, les banques accordent **220 Mds€ de nouveaux crédits aux particuliers**. En plus forte dynamique (+1,2% des encours) que dans la zone euro (+0,1%), ces financements servent les besoins des Français pour leur logement ou leurs projets de consommation.

Dans un contexte de remontée rapide mais ordonnée des taux des prêts immobiliers (3,60% en moyenne en décembre vs. 3,97% en zone euro) et de forte baisse de la demande, les banques françaises continuent de **financer de manière responsable les projets immobiliers** des ménages : la croissance de l'encours des crédits à l'habitat dans l'Hexagone ralentit mais reste supérieure (+0,9%) à celle de la zone euro qui est tout juste positive (+0,2%).

(Sources: Banque de France/BCE, décembre 2023)

Des mesures favorables pour l'accès au crédit

La profession bancaire est favorable aux mesures qui facilitent le financement des projets immobiliers et transmet aux pouvoirs publics des propositions sur le logement pour répondre aux fortes attentes des Français.

En 2023, elle accueille positivement la mise en place du **calcul mensuel des taux d'usure** qui permet une meilleure réactivité aux évolutions des taux de marché et d'éviter ainsi l'exclusion de ménages dont les projets sont solvables. **L'élargissement du PTZ** annoncé en octobre constitue un pas positif pour les primo-accédants à la propriété dans les zones tendues.

Le 4 décembre 2023, le **HCSF adapte sa décision relative à l'octroi de crédits immobiliers**. La profession bancaire prend note des ajustements techniques et rappelle que la baisse des crédits est surtout liée à celle de la demande et aux prix élevés du marché de l'immobilier.

La directive du 18 octobre 2023 sur les contrats de crédit aux consommateurs doit être transposée en droit national d'ici novembre 2025. Elle est étendue notamment aux crédits de moins de 200€ et aux paiements fractionnés. **3,9% des ménages** seulement ont l'intention de souscrire un crédit immobilier dans les 6 mois à venir, le taux le plus faible depuis 25 ans qui reflète le ressenti des ménages sur leur situation financière.

(Source: OCM, février 2023)



Croissance maintenue du crédit aux entreprises

Malgré l'augmentation des taux de crédit voulue par la politique monétaire, l'accès des entreprises au crédit reste élevé en France : 96% des PME ayant demandé un crédit d'investissement l'ont obtenu et 86% pour les crédits de trésorerie.

(Source: Banque de France, T4 2023)

Les taux d'intérêt des crédits aux entreprises demeurent inférieurs en France (4,24% pour les PME en décembre 2023) à la moyenne de la zone euro (5,47%). Dans ces conditions, **l'encours du crédit bancaire aux entreprises progresse de 2,0**% sur un an (vs 0,2% en zone euro). Il atteint 1350 Mds€, porté par la composante investissement (principalement les crédits à l'équipement +5,0%, 600 Mds€) alors que le taux de variation des crédits de trésorerie est négatif compte tenu des remboursements, dont les PGE, qui se poursuivent (-6,3%, 319 Mds€).

(Sources : Banque de France/BCE, décembre 2023)

Les réseaux bancaires, atout pour les TPE en temps de crise

Dans un climat d'incertitudes macroéconomiques, les banques sont pleinement mobilisées pour accompagner leurs clients entreprises et rechercher avec eux des solutions de financement adaptées.

- Le rapport de l'Observatoire du financement des entreprise (OFE), publié en mai 2023, met en avant, sur fond de résilience et de dynamisme du tissu entrepreneurial, **un bon accès au crédit des entreprises** et les enjeux accrus d'anticipation, d'adaptation et d'accompagnement des entreprises dans leur financement.
- Le rapport sur l'accès des TPE aux crédits de trésorerie constate que, malgré les chocs économiques répétés depuis 2020, la situation économique et financière des TPE et l'accès au financement restent favorables. L'OFE souligne les bénéfices des réseaux bancaires de proximité dans l'accompagnement des TPE notamment en cas de difficultés.

Plus de 50% des PGE remboursés

Le remboursement des 800 000 prêts garantis par l'État (PGE) octroyés, pour un montant total de plus de 144 Mds€, avance à un rythme régulier: 53% des montants de PGE sont remboursés pour les TPE/PME et ETI, et 89% pour les grandes entreprises à fin octobre 2023. Le taux de défaut reste inférieur à 3%, conforme aux prévisions des pouvoirs publics. En cas de difficultés, des solutions sont possibles, notamment dans le cadre de l'accord de place sur la restructuration des PGE sous l'égide de la Médiation du crédit aux entreprises, prorogé jusqu'en 2026.

La distribution du PGE Résilience, destiné aux entreprises impactées par la querre en Ukraine, s'achève fin 2023.



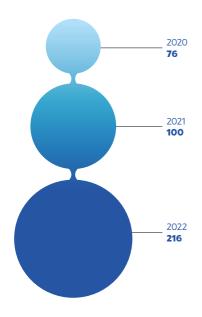
À consulter sur lesclesdelabanque.com/entreprise

« TPE, comment bien préparer votre demande de crédit de trésorerie » : fiche pratique de l'OFE (octobre 2023)

Au service de la transition écologique

Évolution des encours de crédits verts et durables (en Mds€)

(Source: FBF)



Les banques françaises, leaders de la finance verte et durable

Face à l'urgence climatique, les banques françaises sont résolument engagées dans le financement de la transition de l'ensemble des secteurs économiques. Elles déploient des solutions financières pour accompagner tous types de projets.

- Leurs encours de **crédits verts et durables s'élève à 216 Mds€** à fin 2022, c'est 3 fois plus qu'en 2020.
- Elles sont parmi les leaders mondiaux du **financement des énergies renouvelables avec 50 Mds€** d'encours (+22% en un an). 4 banques tricolores se placent ainsi dans le top 10 du marché mondial du financement des projets d'énergies renouvelables.
- Engagées au sein de l'alliance internationale pour la neutralité carbone des banques (NZBA), elles mettent en œuvre des **trajectoires de décarbonation** parmi les plus ambitieuses au monde pour les secteurs les plus émissifs de gaz à effet de serre, dont pétrole et gaz, charbon thermique et production électrique.
- Elles ont été pionnières dans la sortie des énergies fossiles dont le poids, dans leurs bilans, est désormais très faible: 0,02% pour le charbon thermique et moins de 1% pour les hydrocarbures. En 2022, aucune banque française ne figure dans le top 10 mondial du financement des hydrocarbures.
- Elles tiennent leur engagement de place, unique au monde depuis 2021, sur les hydrocarbures non conventionnels.

L'épargne au service de la transition

En 2022, l'encours des prêts pour la transition énergétique du parc immobilier des particuliers, construction et rénovation, atteint 228 Mds€, un montant 10 fois supérieur à la part d'épargne réglementée que les banques ont l'obligation d'allouer à la transition (20,7 Mds€).

(Source : Banque de France, rapport 2023 sur l'épargne réglementée).

La profession bancaire contribue aux réflexions de place pour valoriser l'épargne financière comme source de financement de la transition et créer de nouveaux produits, comme le Plan d'épargne Avenir Climat (PEAC), destiné à attirer l'épargne financière des moins de 21 ans vers le financement de la transition.

45% des propriétaires ont réalisé des travaux de rénovation énergétique depuis janvier 2019 et 32% déclarent vouloir en faire. Pour 79% des propriétaires, le principal frein est d'obtenir une aide ou trouver un artisan compétent et disponible. 42% des propriétaires ayant conduit des travaux ont bénéficié d'une aide publique, 39% ont eu recours au crédit.

Consultez l'étude IFOP de septembre 2023 sur fbf.fr

En décembre 2023, lors de la 28° conférence annuelle des Nations Unies sur le climat (COP 28) à Dubaï, 197 États s'accordent sur une transition hors des énergies fossiles.



Biodiversité

La profession bancaire contribue aux travaux de place visant à préserver et restaurer la biodiversité et les ressources naturelles, conformément à l'accord de Kunming-Montréal.
Les banques participent notamment à la mise en œuvre d'un cadre mondial de mesure et gestion des risques, dépendances et impacts liés à la nature au travers de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD).



À consulter sur fbf.fr

« Les banques françaises, leaders de la transition écologique », novembre 2023

Nouveau reporting de durabilité

Les nouvelles exigences de transparence se veulent un élément moteur de la transition des entreprises et des banques.

- La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) impose aux grandes entreprises européennes de publier à partir de 2025 des informations sur leurs impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité.
- Le contenu des rapports de durabilité des entreprises est défini par des normes européennes (European Sustainability Reporting Standards - ESRS) ou internationales (normes de l'ISSB).
- Depuis janvier 2023, le **règlement Taxonomie** imposent aux entreprises européennes (à partir de janvier 2024 pour les banques) de communiquer la part durable de leurs activités économiques, d'abord du point de vue de l'enjeu climatique. Un règlement délégué de juin 2023 étend cette taxonomie aux autres objectifs environnementaux au-delà du climat : biodiversité, eau, pollution, économie circulaire.
- Depuis 2023, les banques européennes sont soumises, au titre du Pilier 3 ESG, à de nouvelles obligations de transparence concernant les risques climatiques de leurs portefeuilles de financement.
- La Banque de France développe, en lien avec la profession bancaire, une **notation des entreprises** basée sur leur prise en compte des enjeux liés au changement climatique.

Des règles renforcées sur la finance durable

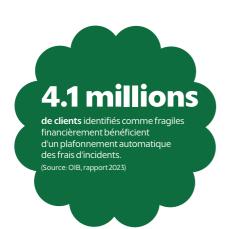
Le renforcement de la réglementation européenne sur la finance durable doit permettre d'accélérer la transition de l'économie vers une Europe neutre en carbone à l'horizon 2050.

- Un standard européen d'émissions obligataires vertes (European Green Bond Standard EU GBS) est finalisé en novembre 2023.
- La législation sur l'**European single access point (ESAP)**, adoptée en novembre 2023, prévoit la mise en place d'une plateforme d'ici 2027 qui centralisera l'ensemble des données financières et extra-financières des entreprises.
- La directive **Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D)**, qui fait l'objet d'un accord en décembre 2023, instaure un devoir de vigilance pour les grandes entreprises afin de recenser et limiter leurs impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Inclusion Le modèle français de banque relationnelle confirme son utilité dans le quotidien des ménages et son efficacité pour l'inclusion bancaire et financière. Le secteur bancaire est aussi un acteur dynamique de l'emploi et de l'insertion professionnelle.







Les atouts d'un modèle bancaire inclusif

Un modèle relationnel de confiance

Les banques en France se distinguent par leur modèle relationnel de proximité qui leur permet d'accompagner leurs clients dans tous les besoins liés à l'argent de la vie quotidienne et aux différentes étapes de leurs projets ou difficultés. L'efficacité de ce modèle est reconnue sur tout le territoire par les Français qui soulignent le lien étroit entre proximité et satisfaction : 90% d'entre eux ont une bonne image de leur agence, 89% une bonne image de leur banque, et 88% de leur conseiller. En outre, pour 88% des Français, les banques font partie de leur quotidien.

(Source : enquête IFOP FBF, 2024)

Cette proximité relationnelle est confortée par des modalités de contact variées (agence, internet, téléphone, applications) et **un réseau d'agences bancaires parmi les plus denses d'Europe**: avec 6 agences par 100 km², c'est une agence sur trois de la zone euro qui se trouve en France.

(Sources: BCE/Eurostat, 2022)

Cette présence territoriale permet aux banques de maintenir partout en France une haute accessibilité aux espèces avec plus de 73 000 points d'accès (DAB et points d'accès privatifs). Même si l'utilisation des espèces diminue, les banques sont vigilantes pour que tous les Français y aient accès sans difficulté: plus de 99% de la population habite à moins de 10 minutes d'un point d'accès aux espèces.

(Source : Banque de France, juillet 2023)

Des tarifs maîtrisés, une transparence renforcée

Dans un environnement de forte inflation, l'engagement des banques et la pertinence des mesures mises en place contribuent à **une meilleure inclusion bancaire et financière**: à fin 2022, 89% des clients identifiés comme fragiles financièrement par les banques l'ont été au titre de critères préventifs et plus de 828 000 personnes ont souscrit à l'Offre clients fragiles (OCF), soit une hausse de 20% sur un an.

(Source: OIB, rapport 2023)

Au-delà du modèle de prêt à taux fixe, les banques jouent aussi un rôle d'amortisseur de l'inflation grâce à leur modération tarifaire sur les principaux produits et services bancaires (prix en baisse ou stables en 2023) et **la forte baisse des tarifs de l'OCF (-10%)**.

(Source: OTB, rapport annuel 2023)

La transparence sur les tarifs et la lisibilité des documents et libellés favorisent l'accès aux produits et services. Cette transparence est renforcée sur les frais des plans d'épargne retraite et de l'assurance-vie par l'arrêté du 4 avril 2023 qui entérine l'accord de place de février 2022.

La construction d'une relation durable et de confiance entre les associations du culte musulman et les banques est engagée en 2023 dans le cadre d'un dialogue constructif entre la Direction générale du Trésor, la FBF et le Forum de l'Islam de France (FORIF).



À consulter sur fbf.fr

Les enfants et l'argent : la 5^{ème} étude Harris Interactive (mars 2023) met en lumière l'évolution des comportements des enfants qui sont de plus en plus au fait des notions bancaires.

Mesures pour l'épargne des ménages

La hausse des taux de rémunération de l'épargne réglementée (livret A, LDDS, LEP) au cours de l'année 2023 contribue à **la protection du pouvoir d'achat des Français** dans le contexte inflationniste et répond aux attentes d'une grande majorité d'épargnants. C'est inédit en Europe!

Les banques accompagnent les mesures relatives au LEP (plafond à 10 000 euros à partir du 1^{er} octobre 2023 et taux à 5% à compter du 1^{er} février 2024) qui assurent un niveau élevé de rémunération de l'épargne des ménages les plus modestes.

En 2023, l'épargne réglementée des ménages s'accroît significativement : elle atteint 926 Mds€ soit 15% du patrimoine financier des Français. (Source : Banque de France, T3 2023)

L'éducation financière pour des choix éclairés et responsables

L'éducation financière et budgétaire participe à l'efficacité du modèle bancaire français inclusif. Dispensée dès le plus jeune âge, elle est essentielle pour faire des choix financiers responsables et éviter les difficultés. Aussi, la profession bancaire se mobilise depuis plus de 20 ans pour proposer de **multiples ressources pédagogiques gratuites sur le site lesclesdelabanque.com** qui s'enrichit chaque année de nouveaux articles, mini-guides, vidéos, tutoriels, infographies...

Depuis son lancement en 2015, 98 000 élèves ont bénéficié du programme « J'invite 1 banquier(e) dans ma classe ».

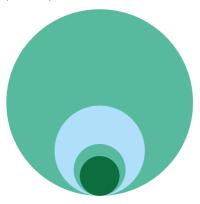
L'opération « **J'invite 1 banquier(e) dans ma classe** » permet aux enfants, du CE2 jusqu'à la 6ème, d'acquérir les premières clés en matière de gestion budgétaire, moyens de paiement, épargne, sécurité... Les activités – jeu de plateau, quiz, poster numérique... – sont ancrées sur les programmes scolaires, validées par Eduscol (site du ministère de l'Éducation nationale) et bénéficient du Haut patronage de l'Éducation nationale et du label Educ Fi de la Banque de France. En 2023, 17 650 élèves ont participé aux ateliers (+50%) dans toute la France. Le banquier invité dans la classe intervient pour répondre aux questions des élèves et apporter son expertise sur l'univers de la banque.

La profession bancaire s'implique aux côtés d'associations qui accompagnent les personnes en vulnérabilité financière. Le 30 novembre 2023, **la FBF** accueille le réseau Crésus pour une matinée d'échanges placée sous le Haut patronage du président de la République : l'occasion d'évoquer les 10 années passées et celles à venir avec les différents partenaires mobilisés et porter une vision ambitieuse de l'éducation financière et budgétaire.

L'emploi dans la banque : dynamique et responsable

Principaux domaines de recrutement en CDI





- 53,9 % Relation clients *
- 13,4 % Informatique
- **8,1%** Conformité et risques
- 6,2 % Back office
- * Chargé d'accueil, chargé de clientèle (particuliers, professionnels et entreprises), conseiller patrimoine

THE STATE OF THE S

À consulter sur fbf.fr

Mémo « L'emploi dans la banque, dynamique et responsable »

2022, une année record

Avec 48 900 embauches en 2022, les banques françaises signent une année record en termes de recrutements qui sont en hausse de 21%. Le nombre de salariés s'élève à **349 100 pour l'ensemble du secteur bancaire** soit près de 1,7% de l'emploi salarié privé en France. Ce dynamisme du secteur s'illustre aussi par un « turn over » de 10,2%⁽¹⁾ bien plus faible que la moyenne nationale (22,6% selon l'Insee).

Les emplois sont pérennes, très qualifiés, diversifiés et féminisés.

- Plus de 73% des recrutements en 2022 se font en CDI (vs. 66% en 2021) et plus de 98% des emplois du secteur sont en CDI.
- Les recrutements à Bac +4/5 représentent 57% des embauches en CDI en 2022. La part des cadres dans les effectifs est de 70% en 2022, soit +15 points depuis 2012.
- Les métiers de la haute technologie et du développement commercial sont au cœur des recrutements. La part des métiers commerciaux représente 49% des effectifs en 2022.
- Les femmes représentent 57% des effectifs de la banque (stable depuis 2012), 49,7 % des cadres (+5,1 points depuis 2012) et 59% des promotions en 2022.

Un secteur engagé

Le secteur bancaire conduit **une politique active en faveur des jeunes**: le recrutement d'alternants est en nette progression (14 500 nouveaux recrutés en 2022 vs 13 300 en 2021), ce qui porte leur nombre à 18 400 alternants à fin 2022. En outre, les salariés de moins de 30 ans représentent 47 % des recrutements, en particulier sur les métiers de relation client.

Les politiques seniors des banques contribuent au relèvement progressif de l'âge des départs en retraite qui s'établit en 2022 à 62,3 ans (+1,4 points en 8 ans). La proportion de seniors dans les effectifs est plus forte que la moyenne nationale : 29,7 % pour les +50 ans (vs 27,7 %) et 18,2 % pour les +55 ans (vs 15,3 %) (2).

Les banques investissent chaque année en faveur de la qualification et de l'évolution professionnelle des collaborateurs. Elles accompagnent leurs salariés en favorisant **fortement la formation professionnelle et les évolutions internes**. 4,2% de la masse salariale sont ainsi consacrés à **la formation des salariés** en 2022, soit 488 millions d'euros, ce qui représente, par exemple, plus de 35h par an pour les salariés des fonctions commerciales. La quasi-totalité des salariés ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année.

(1) Turn over de 10,2% hors CDD et de 13,5% CDI+CDD (source AFB). (2) Source : DARES, 2020.



Rencontres de l'AFB à revoir sur YouTube

Mutation des modes de travail (juillet 2023)

<u>Fidélisation des collaborateurs</u> dans les banques (novembre 2023)



71%

des jeunes et réfugiés formés aux fondamentaux des métiers bancaires insérés dans l'emploi à fin 2023

(Source: programmes Apels et each One)

Des actions pour l'attractivité des métiers

Mieux faire connaître la variété des métiers et les opportunités d'emploi dans les banques est un axe fort de mobilisation. Les Comités FBF sont particulièrement actifs dans toute la France pour promouvoir les métiers de la banque et participent, de septembre 2023 à mars 2024, à **23 salons étudiants**.

Une campagne d'envergure sur les métiers bancaires est lancée par le Comité des banques FBF d'Occitanie en septembre 2023. Dans une dynamique d'employeur local de premier plan, toutes les banques de la région décident de parler d'une même voix pour valoriser le métier de banquier: sur tout le territoire, elles déploient un affichage commun dans toutes les agences bancaires et un dispositif de communication sur les médias traditionnels et les réseaux sociaux. À cette occasion, les offres d'emploi bancaire en Occitanie sont recensées quelle que soit l'enseigne sur le site fbf-recrutement-occitanie.fr.

Les travaux de l'Observatoire des métiers de la banque alimentent la réflexion de la branche sur l'évolution des métiers et les besoins en compétences des entreprises bancaires. En 2023, l'Observatoire s'intéresse en particulier au **rôle de la RSE comme levier d'attractivité** du secteur bancaire avec une étude publiée en avril 2023.

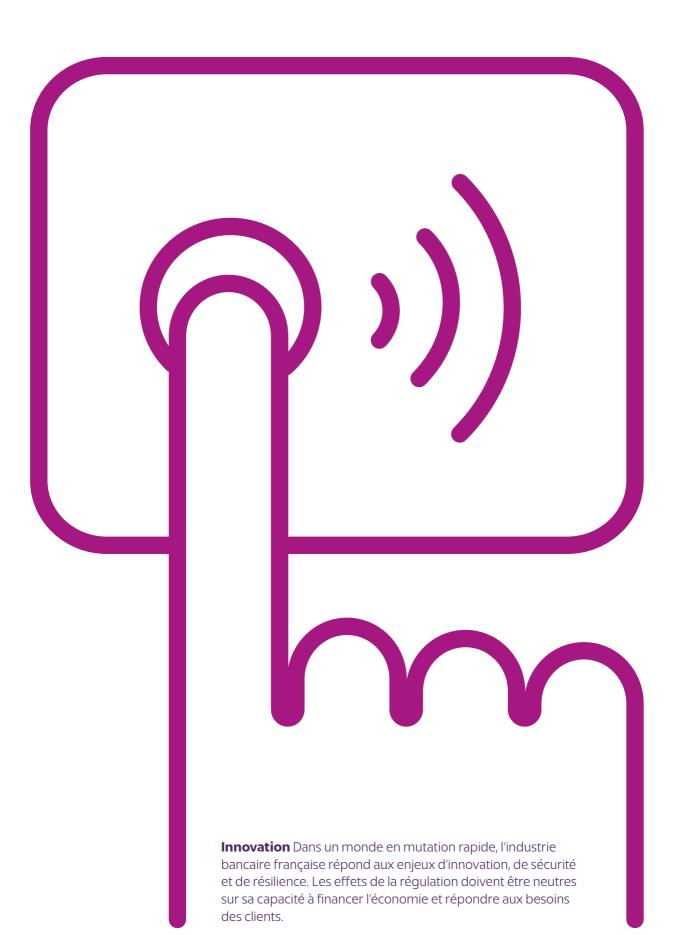
Au-delà de la poursuite du partenariat avec l'Apec pour promouvoir l'emploi des cadres dans la banque, la FBF engage un partenariat avec le Rectorat de l'académie d'Île-de-France, en août 2023, pour accompagner l'insertion professionnelle des élèves à leur sortie du système éducatif, dans une démarche d'attractivité des métiers bancaires et des formations.

Mobilisées pour l'insertion

Des partenariats entre les banques et le secteur associatif contribuent à l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Les actions conduites avec l'Apels (Agence pour l'Éducation par le Sport) et each One contribuent notamment à l'insertion de jeunes issus de quartiers prioritaires ou de réfugiés hautement qualifiés dans la banque. À fin juin 2023, 540 apprenants ont été formés aux fondamentaux des métiers bancaires et 71% ont été insérés dans l'emploi (CDI ou CDD) sur ces deux programmes.

Le 8 novembre 2023 à la FBF, une cérémonie de remise d'attestation de formation professionnelle aux fondamentaux des métiers bancaires met à l'honneur 78 jeunes et réfugiés, les banques participantes, et ceux qui œuvrent au sein de ces programmes : Apels, each One, ES Banque, AFB.

« Filles, maths, sciences: impasse, impairs et manques » Face à des chiffres inquiétants, la FBF s'associe à la tribune du Collectif maths & sciences, parue dans Le Monde le 10 septembre 2023, afin de réclamer une action rapide des pouvoirs publics pour augmenter le nombre d'élèves et renforcer l'accès de tous à une formation scientifique.



Développer le secteur bancaire européen



5

banques françaises

parmi les 10 plus grandes banques de la zone euro

(Source: S&P Global, 2023)

Un secteur bancaire résilient et stratégique

Alors que l'année 2023 est marquée par les turbulences liées aux faillites de banques régionales américaines et au sauvetage du Crédit Suisse, le modèle bancaire français confirme sa solidité. La palette diversifiée de métiers regroupés au sein d'un même établissement permet aux banques de proposer des services variés répondant aux besoins de tous types de clients tout en s'assurant une diversification des sources de revenus, ce qui leur confère stabilité et résilience

En juillet 2023, les résultats du stress test de l'EBA, basé sur un scénario extrêmement sévère, confirment la résilience du secteur bancaire.

De fait, les banques françaises se caractérisent par un niveau de solvabilité élevé, reflétant leur capacité à absorber un choc financier et à résister à ses conséquences économiques. À 16,1%, le ratio de solvabilité CET1 des groupes bancaires en France est l'un des plus élevés de la zone euro.

(Source : BCE, T2 2023)

Nécessité d'un cadre prudentiel équitable

La compétitivité des banques est un gage de leur solidité. Aussi, le régulateur doit viser un équilibre entre stabilité financière et capacité à financer l'ensemble des besoins de l'économie dans un contexte d'investissements croissants, notamment pour la transition écologique.

La transposition de l'accord Bâle III dans l'UE, via le « paquet bancaire », sera applicable à partir de janvier 2025 : selon l'EBA, elle est susceptible d'induire une hausse moyenne des fonds propres de base (T1) de 16,3% pour les banques européennes. Ces nouvelles exigences constituent dès lors un enjeu de compétitivité pour le secteur bancaire européen vis-à-vis des banques américaines alors que la mise en œuvre de Bâle III aux États-Unis reste incertaine.

C'est aussi l'enjeu de la réforme sur la résolution des crises bancaire et la garantie des dépôts (crisis management and deposit insurance - CMDI) proposée par la Commission européenne le 18 avril 2023 : pour la profession bancaire, il est essentiel que toutes les banques, quelle que soit leur taille, disposent d'un plancher minimum de fonds propres pour accéder au mécanisme de résolution.

Afin de faciliter la circulation des capitaux et de la liquidité au sein d'une vraie Union bancaire, il est nécessaire que l'UE soit reconnue comme juridiction prudentielle et réglementaire unique.



Le développement du secteur bancaire européen est le gage de la souveraineté économique et industrielle de l'Union européenne.



24%

des ménages détiennent une action, un fonds ou une obligation en Europe, versus plus de 50 % des ménages aux États-Unis.

(Source: Commission européenne, Eurobaromètre, juillet 2023)

Sources de financement des entreprises

(Source : Banque de France, T3 2023)





Favoriser une libre concurrence entre les modèles

L'investissement croissant de l'épargne européenne dans les produits financiers est un élément clé du développement du marché des capitaux et du financement de l'économie. À cet égard, l'UE doit s'appuyer sur les atouts du modèle relationnel de banque universelle et assurer son développement.

La proposition de texte sur la stratégie d'investissement de détail, publiée par la Commission européenne le 24 mai 2023, est de nature à déstabiliser ce modèle et la mutualisation du financement de l'accès au conseil en investissement. Il pourrait de ce fait priver les personnes modestes de l'accès à des services d'accompagnement et de conseil. Ce texte doit être adapté afin de favoriser une libre concurrence entre les différents modèles de distribution, et de préserver l'accès universel des épargnants au conseil en investissement sur les produits financiers.

Faciliter la croissance des marchés de capitaux

La croissance des marchés de capitaux est un enjeu stratégique pour permettre une meilleure allocation de l'épargne abondante en Europe et répondre aux besoins massifs de financement des transitions écologique et numérique.

Alors que le crédit bancaire reste le mode de financement dominant des entreprises en zone euro, **le transfert de crédits** (ie la vente de prêts consentis par les banques) à des investisseurs externes, permettrait, en libérant du capital, de redonner de la place au sein des bilans bancaires pour accorder encore davantage de prêts à l'économie. La profession bancaire souhaite un assouplissement de cette réglementation et de la pratique même des superviseurs pour favoriser le développement d'un marché efficient et sûr.

La révision du règlement EMIR prévoit notamment la **relocalisation dans l'UE de la compensation d'une quote-part des produits dérivés** libellés en euros. Les propositions de la profession bancaire visent à s'assurer que cet objectif ne remette pas en cause la compétitivité des acteurs européens et leur capacité à continuer à proposer à leurs clients des services de couverture au meilleur prix.

Données et paiements : des enjeux stratégiques d'innovation et de sécurité

12,5 % c'est la baisse des dépôts des clients de détail de la zone euro estimée par la BCE, du fait de l'euro numérique, dans son rapport de mai 2022

Favoriser l'innovation en assurant la sécurité

Le 28 juin 2023, la Commission européenne adopte un paquet législatif sur la modernisation des services de paiement et l'ouverture des données des services financiers. Ce paquet comprend plusieurs initiatives :

- une révision de la directive sur les services de paiement (DSP3), et un règlement qui impose notamment un remboursement des cas de fraudes avec usurpation d'identité. Pour la profession bancaire, cela va à l'encontre des travaux initiés par l'ensemble des acteurs des paiements de la place française au sein de l'OSMP (voir infra);
- un cadre d'accès aux données financières qui s'ajoute à celui fixé par le Data Act, et qui prévoit d'ouvrir l'ensemble des données des services financiers sous réserve de l'accord donné par le client. Bien que l'approche contractuelle soit retenue, l'adhésion obligatoire à un « scheme » pose question. Le périmètre des données des services financiers est trop large et la dimension de sécurité éludée.

Euro numérique de détail : garantir la capacité de financement des banques

En octobre 2023, à la suite d'une étude d'opportunité de deux ans, la BCE ouvre une phase préparatoire au projet d'euro numérique de banque centrale. Ce projet vise un renforcement de la souveraineté européenne des paiements.

La profession bancaire estime que l'Europe possède l'ensemble des solutions de paiement de détail permettant de répondre aux besoins des consommateurs et des commerçants et d'assurer sa souveraineté : instruments paneuropéens existants ou en développement tel que l'European Payments Initiative (EPI) et le paiement instantané. Un euro numérique viendrait concurrencer l'offre commerciale des banques et entraînerait un transfert des fonds des déposants vers les portefeuilles d'euros numériques, diminuant d'autant les dépôts des banques et leur capacité à financer l'économie.

L'EPI réalise ses premières transactions paneuropéennes en décembre 2023 via son portefeuille numérique Wero. Cette solution unifiée de paiement instantané de compte à compte pour les consommateurs et les commerçants répond aux **enjeux d'innovation et de souveraineté mis en avant par la Commission européenne**.

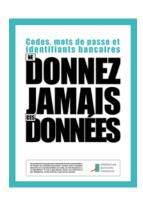
Data Act: la FBF s'associe en janvier 2023 à la tribune du MEDEF pour un partage des données entre entreprises selon un principe volontaire et une base contractuelle. Le règlement du 13 décembre 2023 pose les bases d'un nouveau socle pour harmoniser le partage des données au niveau européen.

En juin 2023, le Groupe de Place Robustesse, présidé par la Banque de France et dont la FBF est membre, réalise un nouvel exercice de crise cyber de grande ampleur. Il permet de tester les dispositifs et la coordination des acteurs de la Place.



des Français ont totalement confiance dans les banques sur la sécurisation de leurs données personnelles.

(Source: étude IFOP FBF, avril 2023)





Fraude au faux conseiller bancaire

<u>Un reportage avec le média Brut</u> à consulter sur YouTube FBFFrance

Sécurité des paiements, une priorité absolue

La sécurité des données et des fonds des clients est une priorité absolue des banques françaises. Elles ne cessent de renforcer la sécurité des moyens de paiement notamment par des solutions d'authentification forte.

Alors que les paiements ont fortement augmenté en France en 2022 (+8% du nombre de transactions sur un an), **la fraude aux moyens de paiements est en baisse de 4% en volume**. La fraude à la carte bancaire s'établit à 464 M€ en 2022, un montant en légère baisse par rapport à 2019, alors que les paiements par carte augmentent de 143 Mds€ sur la même période. (Source: OSMP, rapport de juillet 2023)

Avec le renforcement de la sécurité des paiements, les techniques de fraudes basées sur la manipulation montent en puissance. Aussi, la profession bancaire accentue ses actions de prévention, travaille à la clarification des messages d'authentification forte sur les applications bancaires et appelle à la mobilisation de toutes les parties prenantes. Elle accueille favorablement les **recommandations de l'OSMP de mai 2023** qui doivent permettre de simplifier le remboursement des opérations de paiement frauduleuses. Elle regrette que la loi Naegelen – qui vise à lutter contre l'usurpation des numéros de téléphone et entrée en vigueur le 25 juillet – ne soit toujours pas appliquée par les opérateurs de télécommunications.

Donner aux Français les bons réflexes

La vigilance des clients est centrale dans la lutte contre la fraude. En complément d'une sensibilisation continue du public avec le programme Les clés de la banque, la FBF lance en avril 2023 **une grande campagne de communication « Ne donnez jamais ces données »** en presse écrite, radio et sur internet, pour alerter sur la protection des données bancaires.

Si les Français font globalement attention à leurs données bancaires et connaissent les bonnes pratiques, il leur arrive parfois de manquer de vigilance, comme le révèle l'étude FBF IFOP publiée en avril 2023.

En octobre, à l'occasion du Mois européen de la cybersécurité, la FBF relance cette campagne et publie une nouvelle **étude Harris Interactive** : si près de 9 Français sur 10 jugent leurs données bancaires sensibles, ils prennent moins de précautions face aux risques cyber. Or, plus d'1 Français sur 2 déclare avoir déjà été confronté à une tentative d'arnaque aux données bancaires.

Sécurité financière : un engagement constant



Près de

300

arrêtés français, décisions et règlements européens portant mesures de sanctions financières ou de gels des avoirs mis en œuvre dans les banques en 2023



À consulter sur lesclesdelabanque.com

Mini-guide: La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, juin 2023

Une vigilance continue face aux risques de blanchiment

Les banques françaises investissent chaque année pour renforcer l'efficacité de leurs systèmes d'analyse des risques, de déclaration de soupçon, de gel des avoirs et autres sanctions financières.

Le secteur bancaire est ainsi **un acteur majeur du dispositif français** de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) et représente **plus de 50% des déclarations de soupçon** transmises à Tracfin en 2022. La hausse continue des déclarations, fruit d'une vigilance constante des établissements, démontre la maturité globale du secteur dans la LCB/FT.

Application des sanctions financières

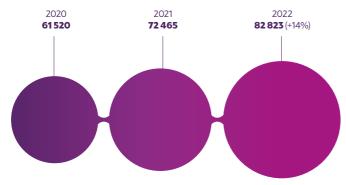
La profession bancaire se mobilise sans relâche pour appliquer les mesures restrictives à l'encontre de certains pays. Cela se traduit par le respect de sanctions financières et économiques aux niveaux national, européen et international. En 2023, les banques mettent en œuvre, notamment, les nouveaux trains de mesures adoptés par l'UE imposant un gel des avoirs de personnes et entités, et des restrictions visant à frapper l'économie russe.

Vers une nouvelle autorité de lutte anti-blanchiment

La réforme d'ampleur des règles européennes relatives à la LCB/FT, engagée en 2021, franchit plusieurs étapes en 2023 :

- le règlement du 31 mai 2023 accroît les obligations de transparence sur les transferts des fonds en y incluant les transactions en crypto-actifs ;
- le règlement instituant une Autorité européenne de supervision des professionnels assujettis aux obligations de LCB/FT fait l'objet d'un accord au Conseil et au Parlement européen le 13 décembre 2023;
- un accord entre le Conseil et le Parlement européen est conclu le 18 janvier 2024 sur la refonte de la 5^{eme} directive et la proposition de règlement visant à préciser et compléter les obligations en matière de LCB/FT (notamment relatives à la gouvernance, au contrôle interne et aux mesures de vigilance vis-à-vis des bénéficiaires effectifs).

La profession bancaire s'implique dans cette réforme majeure pour que le dispositif soit toujours plus efficace.



Déclarations de soupçon des établissements de crédit à Tracfin

(en nombre)

(Source: Tracfin, rapport 2023)

Suivez la FBF sur le web et les réseaux sociaux











Document conçu et réalisé par le département communication de la Fédération bancaire française

> 18, rue La Fayette 75440 Paris CEDEX 09 T. +33 (0)1 48 00 52 52

fbf.fr

Achevé de rédiger en février 2024 Achevé d'imprimer en mars 2024 Dépôt légal 1er trimestre 2024 ISSN 2824-6233

Directrice de la publication : Maya Atig

Directrice déléguée de la publication : Anne-Catherine Sename

> Rédactrice en chef : Aude de Montbron

Conception graphique et fabrication : Allégories Créations



